Image not found or type unknown

Casier judiciaire et exercice professionel

Par **vicyesde**, le **16/04/2016** à **10:24**

Bonjour,

Je m´appelle Jxxx et je suis kiné espagnol. J´ai, en Espagne, un casier judiciaire pour le crime de fraude. Actuellement je travaille comme kiné en Espagne parce que je n'ai pas l´interdiction pour l'exercice de la kiné.

Maintenant je pense aller en France parce que ma femme travaille la bas. Est-il possible me refuser l'exercice de la kiné. en France pour mon casier judiciaire espagnol, quand je peut exercer légalement en Espagne ?

Merci de toutes informations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés